

Etude Ifop - Securex

DES CADRES HYPER CONNECTÉS ET UN DROIT À LA DÉCONNEXION PEU PRÉSENT

Spécialiste dans la gestion du capital humain en entreprise, Securex s'est penché sur **l'hyper-connexion des cadres** pour la 2^{ème} année consécutive. Ressenti quant aux nouvelles technologies, connexion en dehors du temps de travail, droit à la déconnexion, autant de caractéristiques analysées lors d'une étude menée en ce début de mois avec l'Ifop auprès d'un échantillon de 1002 personnes représentatif de la population 'cadres' en France.

CE QU'IL FAUT RETENIR

3/4 des cadres consultent leurs communications professionnelles pendant les congés et les week-ends

51% des cadres considèrent comme un facteur de stress cet accès aux communications professionnelles

52% des cadres affirment que leur entreprise ne s'est pas engagée dans l'application du droit à la déconnexion

88% des cadres estiment que la qualité de vie au travail n'est pas correctement prise en compte par les entreprises

1 LA CONSULTATION DES COMMUNICATIONS PROFESSIONNELLES PENDANT LES WEEK-ENDS ET LES VACANCES : UNE RÉALITÉ POUR 78% DES CADRES

Si ce score est stable (+1 point par rapport à 2016), **l'intensité de ces consultations est en hausse**. 37% des personnes interrogées les consultent en effet « souvent », soit une progression de 6 points en un an (contre 41% « de temps en temps », -5 points).

Les écarts les plus importants sont constatés sur le type de profession. Les professions libérales les consultent davantage (89%) que les cadres de la fonction publique (80%) et que les cadres d'entreprises (76%).

Les cadres de la fonction publique (80 %)

Les cadres d'entreprises (76 %)

Les professions libérales (89 %)



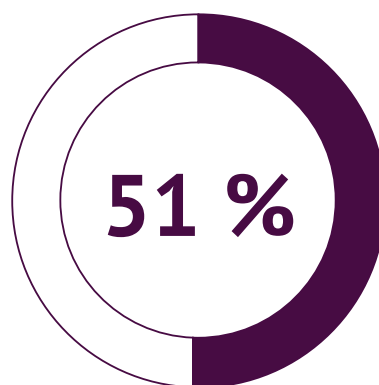
Ce type de consultation croit avec les responsabilités d'encadrement pour culminer à 90% chez les cadres encadrant plus de 10 personnes (contre 70% chez ceux n'exerçant pas de responsabilités d'encadrement). Enfin, cette consultation en dehors des périodes de travail s'élève à 86% chez les cadres du secteur « Commerce et Transport ».

2 LA RECHERCHE DE RÉASSURANCE ASSOCIÉE À LA DIFFICULTÉ DE DÉLÉGUER : RAISON PRIORITAIRE DE CONSULTATION

Au sein des cadres concernés, une majorité (51%) consulte d'abord **ses communications professionnelles pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes en leur absence**. Il est possible de l'analyser de plusieurs façons, soit comme une difficulté à déléguer pendant leur absence (équipe ou collègues) ou soit comme la nécessité permanente de réactivité au quotidien (réponses aux exigences internes, gestion des clients,...). Vient ensuite un enjeu d'organisation à travers le souhait de ne pas être débordé à leur retour (31% citent cette raison en premier). Ce motif de planification est davantage cité par les cadres de la fonction publique (37%). La volonté de ne pas manquer d'éventuelles opportunités professionnelles est nettement moins citée (11%).

3 LE SENTIMENT QUE LE DROIT À LA DÉCONNEXION EST PEU CONSIDÉRÉ PAR LES ENTREPRISES

51% (+3 points) des cadres considèrent comme **un facteur de stress cet accès aux communications professionnelles pendant leurs absences**. Au global, les conséquences sont négatives pour 80% des personnes interrogées, 29% pointant dans le même temps des dommages collatéraux, évoquant « une source d'agacement pour les proches ». Cette dernière dimension est plus prégnante chez les professions libérales (44%). Elle est toutefois en baisse de 5 points, les cadres prenant de plus en plus sur eux cette situation anxiogène. Or, les perspectives de faire redescendre ce niveau de pression ne sont pas encourageantes. **La reconnaissance officielle du droit à la déconnexion (loi travail du 8 août 2016) constitue un levier de premier plan pour limiter cette situation de stress**.



L'accès aux communications professionnelles pendant leurs congés est considéré comme un facteur de stress pour 51 % des cadres

Mais dans la réalité, 52% des cadres affirment que leur entreprise ne s'est pas engagée dans l'application de ce droit. Cette proportion s'élève à 63% dans les entreprises de moins de 50 salariés. Parmi les 48% qui estiment au contraire que leur entreprise s'est engagée dans l'application de ce droit, seuls 21% déclarent que leur entreprise a déjà mis en place des mesures concrètes, 27% affirmant que si leur entreprise s'est engagée, cela ne s'est pas encore traduit par des mesures concrètes.



78 %

des cadres consultent leurs communications professionnelles (e-mails, SMS ou appels) pendant les week-ends et les vacances

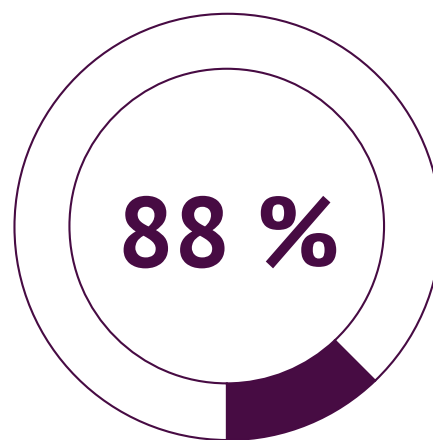
4 L'USAGE PROFESSIONNEL DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : DE PLUS EN PLUS PERÇU FAVORABLEMENT PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL

Autant l'accès à ces outils dans une optique professionnelle est perçue comme une source de stress, **autant leur utilisation dans le cadre du temps de travail a un impact positif sur la qualité de vie au travail**. 64% des cadres considèrent en effet qu'elles permettent d'améliorer la qualité de vie au travail soit une hausse de 4 points sur un an.

Ce n'est donc pas le principe d'un usage des nouvelles technologies dans l'environnement professionnel qui est remis en question mais le fait qu'elles contribuent à rendre poreuse la frontière séparant vie privée et vie professionnelle.

5 LA PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL PAR LES ENTREPRISES DEMEURE INSUFFISANTE

88% (-3 points) des cadres estiment que cet enjeu n'est pas correctement pris en compte par les entreprises. Plus précisément, 57% affirment que le sujet n'est pas une priorité pour les entreprises et 31% estiment que, bien que correctement pris en compte, le sujet fait partie des réflexions en cours. Les plus jeunes (moins de 35 ans) sont toutefois plus nombreux à penser que les entreprises tiennent compte de ces problématiques (51% contre 41% pour les plus de 35 ans).



88% des cadres estiment que la qualité de vie au travail n'est pas un enjeu correctement pris en compte par les entreprises



François Delpierre, Responsable du pôle Formations et Prévention de Securex :

« Le ressenti des cadres entre 2016 et 2017 n'évolue pas en faveur de la qualité de vie au travail. En effet, malgré un législateur toujours plus responsabilisant face aux entreprises, les invitant à travailler sur le bien-être des collaborateurs, la prévention des risques ou encore le droit à la déconnexion, les salariés ne voient visiblement pas leur quotidien s'améliorer. Préserver son Capital Humain pour gagner en Performance est de plus en plus une conviction au sein des entreprises mais définir les actions concrètes et les mettre en place reste encore complexe »



Caractéristiques de l'étude

Cette étude Ifop a été réalisée sous forme d'interviews par questionnaire auto-administré en ligne du 07 au 10 juillet, auprès d'un échantillon de 1002 personnes, représentatives de la population cadres française âgée de 18 ans et plus.

À PROPOS DE SECUREX

SECUREX offre un large choix de solutions aux entreprises telles que la gestion des ressources humaines, la gestion de la paie, la prévention et gestion de l'absentéisme, la contre-visite médicale, la prévention des risques professionnels, les études en ressources humaines, les informations juridiques et sociales et ce, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille (TPE, PME et grandes entreprises, institutions du secteur public ou groupes internationaux). Securex s'appuie sur 4 centres de compétences : Services RH, Bien-Etre et Prévention, Conseil RH et Etudes RH.

Contact presse Lucie Bocquier & Jennifer Pétré - 07 60 40 16 88 | lucie@oxygen-rp.com